

## **DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 15 MARS 2024**

### **SERVICES TECHNIQUES**

JD n°24/05

**Objet** : demande de subvention pour aménagement de sécurité des rues des Roses et des Sablons

M. Sacha HEWAK, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal va inscrire à son budget 2024 les travaux d'aménagement de sécurité des rues des Roses et des Sablons, pour un montant total HT estimé à 25 300,00 €,

Considérant que la Ville de Sézanne est susceptible de bénéficier, pour cette opération, d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Marne, à hauteur de 20 % du montant HT,

### **DÉCIDE**

**Article unique** - de solliciter une subvention de 5 060,00 € auprès du Conseil Départemental de la Marne pour les travaux d'aménagement de sécurité des rues des Roses et des Sablons.

Fait à Sézanne, le 19 mars 2024

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK